

**Premières réflexions de l'Autorité de gestion du
Programme Interreg Italie - France Maritime sur la
programmation 2021-2027**

23 octobre 2019

Résumé descriptif des éléments caractéristiques et distinctifs du Programme

Le Programme Italie-France Maritime 2014-2020 répond aux besoins d'accessibilité, de compétitivité et d'innovation, de valorisation et de protection des ressources naturelles et culturelles et des services transfrontaliers, en les interprétant dans une dimension fortement « maritime » prenant en compte les problèmes d'insularité mais aussi ceux des zones intérieures.

Les interventions du programme se concentrent dans la vaste zone maritime du haut-Tyrrhénien et répondent aux besoins des zones NUTS3 qui partagent les frontières des deux États membres (Italie et France). Le Programme concerne 5 régions : Corse (NUTS III de l'ensemble du territoire régional), la Sardaigne (NUTS III de l'ensemble du territoire régional), la Ligurie (NUTS III de l'ensemble du territoire régional), la Toscane (NUTS III du littoral Massa Carrara, Pise, Lucques, Livourne et Grosseto) et la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (NUTS III des Alpes-Maritimes et du Var).

La zone de coopération du haut-Tyrrhénien voit la présence du **Sanctuaire de Pelagos**, une zone marine de 87 500 km² qui résulte d'un accord entre l'Italie, la Principauté de Monaco et la France pour la protection des mammifères marins dont il est peuplé.

La zone de coopération compte 6,5 millions d'habitants.

Afin d'optimiser la contribution des différents instruments à la réalisation de l'objectif global de l'UE, les financements du Programme sont axés sur des priorités spécifiques liées à la stratégie UE 2020. Les interventions du Programme portent en particulier sur : la gestion des risques liés au changement climatique et à la sécurité de la navigation ; la promotion de la durabilité des ports et de la sécurité en mer ; le tourisme durable - création de réseaux d'entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières ; la conservation, protection et développement du patrimoine naturel et culturel ; l'amélioration des connexions et réductions des distances, augmentation des opportunités d'emploi.

Pour les axes 1 et 4 (consacrés respectivement à la *compétitivité des entreprises* et à l'*augmentation des opportunités d'emploi dans la zone de coopération*), le Programme a concentré les interventions dans les **filieres transfrontalieres** du tourisme innovant et durable, de la navigation et des chantiers navals, et des biotechnologies et des énergies renouvelables « bleues et vertes ».

Les interventions financées par le Programme Interreg IT FR Maritime sont en ligne avec l'*initiative West Med* (un tableau de cohérence figure ci-joint). Les chevauchements géographiques avec le programme transnational MED concernent les territoires NUTS III du Programme ; pour le programme transfrontalier terrestre Alcotra, ils concernent les NUTS III d'Imperia (IT) et des Alpes-Maritimes (FR).

Au total, 98 projets ont été financés à ce jour. L'allocation financière du programme (199 649 897 euros) a été entièrement utilisée : les engagements s'élèvent à 182 millions d'euros (91,20 % de l'allocation financière totale) et environ 13 millions d'euros ont déjà été alloués à un dernier appel à propositions pour lequel le classement est en cours de définition et les 4,6 millions restants concernent l'assistance technique du PC. Environ 720 bénéficiaires directs ont été associés et environ 1 700 entreprises ont été financées (directement et indirectement). Pour une description plus détaillée des résultats obtenus, veuillez vous reporter au document « Avancement du PC IFM 2014-2020 et propositions d'utilisation des économies qui seront générées par les projets ».

1. Perspectives pour la programmation 2021-2027

Les propositions de Règlement pour la programmation 2021-2027, qui comprennent un Règlement commun (RPDC) et les règlements individuels relatifs au FEDER, au FSE et à la coopération (Interreg Maritime), identifient **cinq grands objectifs stratégiques**, à savoir :

- **une Europe plus intelligente** par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente (Objectif stratégique 1) ;
- **une Europe plus verte**, en soutenant la transition énergétique, les investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la prévention (Objectif stratégique 2) ;
- **une Europe plus connectée** - en renforçant la mobilité et la connectivité des TIC (Objectif stratégique 3) ;
- **une Europe plus sociale**, en mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux (Objectif stratégique 4) ;
- **une Europe plus proche des citoyens**, pour le développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales (Objectif stratégique 5).

Le FEDER soutient 21 objectifs spécifiques inclus dans les 5 objectifs stratégiques identifiés. Aux 21 objectifs spécifiques dédiés aux programmes *mainstream*, s'ajoute l'objectif spécifique « Une meilleure gouvernance Interreg » pour les programmes de coopération. Le règlement Interreg identifie également des modalités supplémentaires pouvant contribuer aux objectifs spécifiques. Les modalités les plus cohérentes pour le programme *Maritime* sont le *renforcement de l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité au niveau transfrontalier* et *l'amélioration de la qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'obtenir une amélioration des compétences de sorte que celles-ci puissent être reconnues au niveau transfrontalier*.

Les principaux éléments de la nouvelle législation sont les suivants:

- Concentration thématique au niveau de chaque programme de coopération: au moins 60% sur 3 objectifs stratégiques (FEDER CTE)
- 15 % supplémentaires des dotations au titre des priorités autres que l'assistance technique, alloués à l'objectif spécifique à Interreg « Une meilleure gouvernance Interreg » ou à l'objectif extérieur spécifique à Interreg « Une Europe plus sûre ».
- maintien à 6 % de l'allocation destinée à l'assistance technique pour les programmes CTE

Le programme de coopération Maritime devra être défini entre les cinq territoires actuellement éligibles au Programme, à moins que d'autres zones géographiques ne soient ajoutées, chose qui pourrait être demandée par les deux États membres.

2. Analyse des cohérences entre les principales actions et réalisations financées au cours de la période de programmation 2014 2020 et les objectifs stratégiques et spécifiques prévus pour la programmation 2021 – 2027

2.1 Programmation 2014-2020 – Axe 1, Objectif thématique 3 / Programmation - 2021-2027 Objectif stratégique 1 : une Europe plus intelligente

La contribution des projets de coopération territoriale développés en 2014 2020 au titre de l'Axe 1 Objectif thématique 3 est notamment à rattacher à l'Objectif spécifique 3 « *Renforcer la croissance et la compétitivité des PME* » de la programmation 2021 2027

Les interventions réalisées ou en cours de réalisation sont en effet destinées à éliminer les obstacles et les barrières administratives, et pas seulement, existantes dans la zone, afin d'améliorer la croissance et la compétitivité des petites et moyennes entreprises. Ceci afin de soutenir leur internationalisation et positionnement sur les marchés transfrontaliers, notamment en rejoignant des réseaux de coopération et des clusters interrégionaux. Les interventions visent à promouvoir et à renforcer les filières transfrontalières identifiées par le Programme, à savoir : la navigation et la construction navale, le tourisme innovant et durable, les biotechnologies « bleues et vertes », les énergies renouvelables « bleues et vertes ». Les principales actions financées sont les suivantes :

- création de réseaux transfrontaliers pour la fourniture de services aux entreprises nouvelles et existantes,
- soutien aux entreprises (nouvelles et existantes) pour l'acquisition de services de soutien aux entreprises ;
- soutien pour l'élaboration de stratégies et de plans visant à améliorer la compétitivité internationale ;
- création de réseaux/clusters d'entreprises afin d'accroître la capacité d'innovation ;
- soutien à l'amélioration et à la promotion d'une offre touristique innovante et durable

Aux fins de ce qui précède, voir le Tableau joint au présent document (Annexe 1).

Exemples de projets, actions, résultats :

a) réseaux transfrontaliers d'entreprises (MPME)

- dans la filière de la navigation et de la construction navale (développement de projets d'innovation dans le secteur portuaire),
- dans la filière des biotechnologies (réseaux d'exploitations agricoles pour l'échange de connaissances et d'expériences pour les urgences épidémiologiques)
- dans la filière du tourisme innovant et durable (réseau transfrontalier des métiers d'art et des entreprises de l'artisanat artistique et réseau transfrontalier pour la valorisation des entreprises liées au tourisme lent).
Projets de référence simples : IS@M, ART LAB NET, SISTINA)

b) réseaux transfrontaliers de services qualifiés aux MPME :

- réseau d'organismes spécialisés dans la formation, le conseil, la sécurité, pour l'accompagnement et le développement de projets d'innovation de MPME dans le secteur portuaire (navigation de plaisance et yachting, logistique, croisières et ferries) ;
- réseau de sujets spécialisés dans la création, l'incubation et l'accélération d'entreprises pour des start-ups innovantes dans les secteurs du tourisme, des biotechnologies, des énergies renouvelables, du yachting ;
- Centre de compétences transfrontalier pour la fourniture de services spécialisés (stratégie et organisation d'entreprise, innovation et transfert de technologie, positionnement sur les marchés, accès au crédit et aux financements) aux micro et PME dans les filières de la navigation et de la construction navale et dans le tourisme durable et innovant ;
- « incubateur virtuel » en ligne pour le démarrage de nouvelles entreprises coopératives dans les filières prioritaires transfrontalières ;
- Accélérateur transfrontalier au soutien d'entreprises innovantes et de start-ups des filières prioritaires pour la fourniture de services spécialisés (formation à la création d'entreprise, marketing, etc.)

Projets de référence : projets simples SMARTIC, BLUE CONNECT, FRI_START, RETIC, MARITTIMOTECH, FRINET2, In.Vi.Tra.)

c) plans et stratégies pour le tourisme innovant et durable :

- pour renforcer la compétitivité des entreprises du secteur du tourisme dans les villes portuaires et de l'intérieur des terres,
- pour la promotion des activités touristiques et sportives dédiées au milieu marin et côtier,
- pour l'intégration des flux d'information

Projets de référence : projets simples CIEVP, EcoSTRIM, SMART DESTINATION, TRENO, VIVIMED

d) labels transfrontaliers communs pour l'accessibilité et le tourisme durable

- label touristique d'accueil accessible (ITACA4ALL) issu du projet ITACA ;
- label de qualité touristique et culturelle, issu du projet SMARTIC (Quality Made) ;
- label de qualité des produits agroalimentaires (Cambusa) issu du projet du même nom et en vue d'une intégration avec la filière du tourisme nautique ;

Projets de référence : projets simples Itaca, Smartic, Cambusa

Typologies de projets et procédures de sélection

En ce qui concerne l'OT 3 (Axe 1), le Programme a financé des projets **simples** (mono ou pluri-actions).

La définition des caractéristiques techniques des procédures de sélection a été effectuée sur la base d'un cadre logique séquentiel, prévoyant :

- une première phase au cours de laquelle l'offre de services a été encouragée. Dans ce contexte, a été soutenue la création de réseaux de services visant à faciliter la création de nouvelles entreprises et la consolidation et l'expansion des entreprises existantes ;
- une deuxième phase, visant à valoriser ce qui avait été réalisé dans la première phase, dans laquelle la demande de services par les entreprises a été encouragée.

Les projets ont été sélectionnés par le biais de la publication de 3 appels à guichet ouvert, destinés à recueillir les candidatures des potentiels bénéficiaires des contributions du Programme.

Avant la publication de chaque Appel, il a été procédé à une consultation publique en ligne. Ceci afin d'assurer la plus large participation au Programme de la part de toutes les parties prenantes. Lors des consultations publiques, les parties prenantes ont été invitées à s'exprimer principalement sur les caractéristiques des typologies d'interventions à financer (exemples d'actions). Les observations formulées par le partenariat ont toutes été analysées et mises en application lorsque cela a été possible. En outre, toutes les observations parvenues ont reçu une réponse.

Composition et typologie du partenariat

Les projets prévoient un partenariat composé d'organismes publics travaillant en faveur des entreprises, d'associations professionnelles ou de représentation publiques ou privées, de MPME, de ports de plaisance, d'universités, de centres de recherche publics et privés, de parcs scientifiques et de pôles d'innovation.

Avec le IVe Appel, le programme a prévu la possibilité qu'un ou plusieurs partenaires du projet jouent le rôle de « facilitateurs » pour les entreprises. Ces sujets/partenaires apportent leur soutien à la construction et mise en œuvre du projet et aident les entreprises à travailler en partenariat et à réaliser des projets innovants.

À ce jour, les projets financés comptent 181 partenaires, dont la répartition par région est la suivante : 16 % Corse, 21 % Ligurie, 17 % Paca, 24 % Sardaigne, 21 % Toscane, 1 % Île de France.

Parmi les partenaires, 65 % sont des sujets publics et 35 % sont des sujets privés.

La cohérence avec les initiatives macrorégionales et la programmation post-2020

Comme indiqué au Tableau 1 (joint à ce document), les actions promues au titre de l'axe 1 de l'OT 3 sont cohérentes avec l'OS 3 (*Renforcer la croissance et la compétitivité des PME*) prévu pour la période de programmation 2014-2020. À l'inverse, aucune expérience n'a été acquise sur les thèmes objet des autres objectifs spécifiques, à savoir : - le « renforcement des capacités de recherche et d'innovation et l'introduction de technologies de pointe » (OS1) ; - l'intention de « permettre aux citoyens, aux entreprises et aux pouvoirs publics de tirer parti des avantages de la numérisation » (OS2) ; - le « développement des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise » (OS4).

En outre, comme indiqué au Tableau 2 (joint au présent document), les interventions réalisées dans le cadre de l'OT 3 pour la programmation 2014-2020 montrent des niveaux élevés de cohérence avec les priorités 2.2 « Développement de clusters maritimes » et 2.4 « Consommation et production durables » de l'Initiative WestMED de l'UE, qui, de la même manière que les actions du PC Maritime, visent à : i) soutenir les moyennes, petites et micro-entreprises de l'économie bleue et à encourager un réseau efficace de clusters maritimes ; ii) mettre en œuvre des modèles et pratiques de consommation et de production durables et à développer de nouveaux produits et services touristiques thématiques.

Relecture des actions 2014-2020 en termes de besoins et les typologies d'intervention de la programmation 2021-2027

Pour tenter de définir un premier cadre des interventions possibles pour la période de programmation 2021-2027, en attendant la publication, par la Commission, du Document d'orientation maritime, le Tableau 3 rappelle les éléments de continuité des interventions/actions du Programme 2014-2020 :

- avec les priorités d'investissement définies par la Commission pour l'Italie et la France dans les Documents de stratégie par pays
- avec les typologies d'intervention pour l'Objectif stratégique 1 identifiées à l'Annexe 1 du projet de Règlement général.

Le Tableau montre que les interventions/actions du programme 2014-2020 sont toujours d'actualité au regard des exigences identifiées par la Commission pour l'Italie et la France. Les deux documents soulignent en particulier la nécessité d'encourager l'esprit d'entreprise, les compétences managériales, la capacité d'innovation et l'internationalisation des petites et moyennes entreprises.

Enfin, il est souligné que si les interventions/actions de la programmation 2014-2020 étaient à nouveau proposées pour 2021-2027, les typologies d'intervention à mettre en place découlant de la liste figurant à l'Annexe 1 de la proposition de Règlement général (COM(2018) 375 final du 29/5/2018) mentionné ci-dessus pourraient être celles qui suivent :

- développement des activités des PME et internationalisation,
- services avancés de soutien aux PME et groupes de PME,
- incubation, soutien aux spin-offs, spin-outs et start-ups,
- soutien aux clusters d'innovation et aux réseaux d'entreprises,
- processus d'innovation des PME.

2.2 Programmation 2014-2020 – Axe 2 Objectif thématique 5 / Programmation- 2021-2027 Objectif stratégique 2

Une Europe plus verte

La contribution des projets du Programme développés au titre de l'axe 2, Objectif thématique 5 (programmation 2014-2020) est à rattacher à l'Objectif spécifique 4 « *Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes* » de la programmation 2021 2027.

Les interventions réalisées ou en cours de réalisation ont en effet permis de faire face de manière conjointe aux risques environnementaux ainsi qu'aux menaces communes à la zone de coopération, d'origine naturelle et/ou anthropique et dépassant les frontières géographiques et administratives. Les interventions ont notamment permis d'identifier et de développer des mesures visant à améliorer la capacité des institutions publiques à s'adapter au changement climatique et à prévenir et gérer les risques a) d'inondations, b) d'incendies, c) d'érosion côtière. En outre, ont été financées : i) des actions de sensibilisation et de protection civile ainsi que des mesures visant à réduire l'ensablement dans les ports ; ii) des interventions visant à renforcer la sécurité de la navigation et à gérer les situations d'urgence en mer, ii) des interventions visant à surveiller le transport des marchandises dangereuses.

Exemples de projets, actions, résultats sur les risques environnementaux :

- a) **risque d'inondation** : actions de gouvernance de la part des institutions concernées, visant à définir des choix stratégiques et opérationnels en matière de prévention et de gestion du risque et plans d'intervention communs élaborés en application de la directive UE 2007/60/CE (dite Directive « Inondations ») ; actions pilotes innovantes (outils de communication avec la population par le biais de totems et de plateformes web) et interventions infrastructurelles sur le territoire liées aux plans d'action et visant à encourager des pratiques communes en cas d'inondations et à réduire le risque hydrologique (infrastructures de drainage, interventions de renaturation et de remise à ciel ouvert de cours d'eau) ; réseaux d'alerte précoce et de surveillance des risques ; actions de sensibilisation du personnel technique, à savoir cours de formation pour techniciens et dirigeants. Projets de référence : projets stratégique PROTERINA3, ADAPT, TRIG EAU ;

- b) **risque d'incendies** : actions de gouvernance visant à définir des choix stratégiques et opérationnels pour la réalisation d'interventions de prévision, de prévention, de surveillance et de gestion des risques d'incendie ; développement de systèmes d'alerte et de surveillance par satellite des forêts ; infrastructures et outils innovants de prévention (signalisations, systèmes radio, bandes coupe-feux, réservoirs, plateformes web, réseaux de caméras et logiciels) ; actions de sensibilisation (formation conjointe et échanges d'expériences).

Projets de référence : Stratégie MED STAR ; simples : Med-foreste, Intermed, MEDPSS, Medcoopfire ;

- c) **risque d'érosion cotière** : stratégies et plans d'action communs en matière de défense côtière ; interventions pilotes (infrastructures vertes et plateformes de modélisation, simulation, planification) dans des zones identifiées sur la base de caractéristiques de reproductibilité.

Projets de référence : Stratégie Maregot.

- d) **ensablement des ports** : plans pour la coordination et la gouvernance des phénomènes d'ensablement des ports ; plans pour la gestion et le traitement des sédiments à draguer et dragués ; réseaux de capteurs et de logiciels de gestion pour la surveillance et le contrôle des variations bathymétriques des bassins portuaires.

Projets de référence : projets simples GRAMAS, SEDRIPOORT, SEDITERRA

- e) **Risque maritime (a savoir risque lié au transport de marchandises dangereuses), sécurité de la navigation et gestion des urgences en mer:** réseaux transfrontaliers de surveillance hautement technologiques (y compris les investissements pour les équipements structurels nécessaires au réseau : radars, véhicules marins autonomes, dériveurs) ; systèmes d'alerte automatique pour détecter la présence de cétacés ; modélisation ad hoc pour réduire au minimum les risques d'accident en mer et lors d'opérations de chargement-déchargement de marchandises ; ateliers pour la formation du personnel.

Projets de référence : Projet stratégique Sicomar+ ; projets simples ISIDE, ALACRES 2, OMD, SINAPSI, GIAS, LOSE+.

Typologies de projets et procédures de sélection

En ce qui concerne l'OT 5 (Axe 2), le Programme a financé : des projets stratégiques thématiques et des projets simples mono ou multi-actions.

L'outil des projets stratégiques a été utilisé pour faciliter l'élaboration de cadres de référence programmatiques et opérationnels sur les thèmes relatifs à la gestion commune des risques liés au changement climatique (inondations, érosion côtière, incendies) et à la sécurité de la navigation. Compte tenu de l'importance de définir des stratégies de manière partagée entre les principaux acteurs territoriaux, les Appels ont prévu la représentation des 5 territoires au sein du projet stratégique (dont la participation était obligatoire aux fins de l'admissibilité). Il a ensuite été prévu de réaliser des projets simples destinés, notamment dans le cas des interventions de la sécurité en mer et de l'érosion côtière, à mettre en œuvre les indications des projets stratégiques, à travers des actions pilotes et des investissements modestes.

Dans le cadre de l'approche qui vient d'être exposée, une méthode spécifique a été utilisée pour le thème des incendies : **un projet stratégique parapluie** a été financé, dans lequel étaient définis : - la gouvernance des stratégies et interventions sur le thème, les orientations et les lignes opérationnelles ; - un ensemble de projets simples visant à mettre en œuvre ces lignes opérationnelles. Dans ce cas également, le partenariat avait l'obligation de représenter les 5 territoires du programme et les partenaires « clés » pour l'attribution des compétences en la matière.

Les projets ont été sélectionnés par le biais de la publication de 3 appels à guichet ouvert, destinés à recueillir les candidatures des potentiels bénéficiaires des contributions du Programme.

Avant la publication de chaque Appel, une consultation publique en ligne a été ouverte à toutes les parties prenantes. Ceci afin d'assurer la plus large participation au Programme de la part de toutes les parties prenantes. Lors des consultations publiques, il a été demandé aux parties prenantes d'exprimer leur point de vue sur les exemples d'interventions pouvant être financées. Les observations parvenues ont toutes été analysées et mises en application lorsque cela a été possible.

En outre, toutes les observations formulées ont reçu une réponse.

Composition et typologie du partenariat

Les projets prévoient un partenariat composé d'organismes publics et d'organismes de droit public, d'administrations, de centres de recherche publics et privés, d'universités et d'autorités portuaires.

En tout, on dénombre 172 partenaires pour les projets financés. Parmi les partenaires, 91 % sont des sujets publics et 9 % sont des sujets privés. Leur répartition territoriale est la suivante : 14 % Corse, 1 % Latium, 24 % Ligurie, 19 % Paca, 19 % Sardaigne, 23 % Toscane.

Les analyses d'évaluation ont souligné l'instauration de relations de collaboration durables entre les acteurs chargés de la planification et de la gestion des risques (partenaires des projets). Ces relations de collaboration ont contribué à améliorer la capacité de programmation et d'intervention dans la gestion des phénomènes climatiques extrêmes.

Cohérence avec les initiatives macrorégionales et la programmation post-2020

Comme indiqué au Tableau 1, les interventions soutenues au titre de l'Axe 2, Objectif thématique 5, sont cohérentes avec l'Objectif spécifique 4 : *Encourager l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes* prévu pour la période de programmation 21-27.

Par contre, pour la période 14-20, aucune action n'a été soutenue relativement aux thèmes abordés par les autres objectifs spécifiques, et plus précisément : *promouvoir des mesures d'efficacité énergétique (OS1) ; promouvoir les énergies renouvelables (OS2) ; développer des systèmes, réseaux et installations de stockage d'énergie intelligents au niveau local (OS3) ; promouvoir la gestion durable de l'eau (OS5) ; promouvoir la transition vers une économie circulaire (OS6) ; renforcer la biodiversité, les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution (OS7)*

En outre, comme indiqué au Tableau 2, les interventions réalisées dans le cadre de l'OT 5 sont pleinement cohérentes avec la priorité 1.2 « Sécurité maritime et lutte contre la pollution marine », car elles sont toutes (interventions du PC et priorité de WestMED) destinées à encourager le partage des données sur le trafic maritime et à lutter contre la pollution marine causée par des accidents en mer. En outre, les actions de l'OT5 sont cohérentes avec la priorité 3.3 « Biodiversité et conservation des habitats marins », qui concerne la pollution marine et la préservation du fonctionnement des écosystèmes marins.

Relecture des actions 2014-2020 en termes de besoins et les typologies d'intervention de la programmation 2021-2027

Pour tenter de définir un premier cadre des interventions possibles pour la période de programmation 21-27, en attendant la publication, par la Commission, du Document d'orientation maritime, le Tableau 3 rappelle les éléments de continuité des interventions/actions du Programme 2014-2020 :

- avec les priorités d'investissement définies par la Commission pour l'Italie et la France dans les Documents de stratégie par pays
- avec les typologies d'intervention pour l'Objectif stratégique 2 identifiées à l'Annexe 1 du projet de Règlement général.

Comme indiqué au Tableau 3, les interventions/actions du Programme 2014-2020 sont toujours d'actualité en ce qui concerne la nécessité de prévenir et de gérer les risques naturels, telle qu'identifiée par la Commission pour l'Italie et la France dans les Documents de stratégie par pays.

Enfin, il est souligné que si les interventions/actions de la programmation 14-20 étaient à nouveau proposées pour 2021-2027, les typologies d'interventions à mettre en place découlant de la liste figurant à l'Annexe 1 de la proposition de Règlement général (COM(2018) 375 final du 29/5/2018) mentionné ci-dessus pourraient être celles qui suivent :

- mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat (y compris les actions de sensibilisation, la protection civile et les systèmes et les infrastructures de gestion des catastrophes) liées aux inondations, incendies et autres, telles que les tempêtes et sécheresses ;
- prévention et gestion des risques naturels non liés au climat (tels que les tremblements de terre) et liés aux activités humaines (tels que les accidents technologiques), y compris les actions de sensibilisation, la protection civile et les systèmes et infrastructures de gestion des catastrophes.

2.3 Programmation 2014-2020 - Axe 3, Objectif thématique 7 concernant la programmation 2021-2027, Objectif stratégique 3 *Une Europe + connectée*

La contribution des projets du Programme réalisés au cours de la programmation 2014-2020 dans le cadre de l'axe 3, Objectif thématique 7 est notamment à rattacher à l'Objectif spécifique 3 de la programmation 2021-2027 : *Développer une mobilité locale, régionale, et nationale, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique et durable, améliorant l'accès au réseau RTE-T et la mobilité transfrontalière.*

Les interventions de coopération réalisées ou en cours de réalisation permettent en effet de faire face et de gérer conjointement les problèmes d'accessibilité des territoires et la durabilité des activités portuaires.

Les interventions portent notamment sur : a) les systèmes de transport multimodaux, au moyen d'infrastructures et de services intelligents, destinés à améliorer la connexion avec les nœuds secondaires et tertiaires aux réseaux RTE-T ; b) la mobilité intermodale via des services intelligents ; c) la régulation du trafic terrestre, des outils STI et des investissements dans les ports et les plateformes connexes, afin de réduire la pollution sonore ; d) études, plans, actions pilotes de surveillance et d'amélioration de la qualité de l'air (notamment CO2 et soufre) par l'utilisation de carburants moins polluants, la construction d'installations, de stations de stockage et d'approvisionnement en GNL dans les ports commerciaux.

Exemples de projets, actions, résultats :

a) **systemes de transport multimodal :**

- étude d'une plateforme de transport intermodal des marchandises par l'intégration des flux d'activités et des opérateurs logistiques ;
- étude pour la coordination des services de transport maritime existants ;
- création d'un GECT pour la gestion commune des services de transport entre la Corse et la Sardaigne ;
- plans et stratégies pour améliorer le transport maritime des passagers.

Projets de référence : projets simples CIRCUMVECTIO, Go SMART Med, GEECCTT-Iles, NECTEMUS

b) **services innovants pour la mobilité de la zone :**

- plateformes TIC et systèmes de gestion automatisés interopérables pour les entrées des ports de Bastia, Livourne, Piombino, Olbia, Savone ;
- plateforme pour les services d'infomobilité à destination des usagers pour tous les transports ;
- services intelligents STI pour la mobilité intermodale ;
- systèmes de traçabilité des marchandises, test d'un service de billetterie intégrée transfrontalière (rail/route/mer).

Projets de référence : stratégie MOBIMART et projet simples EasyLog, Go SMART Med

c) **réduction de la pollution sonore :**

- plans et interventions pour l'atténuation des impacts sonores dans les ports commerciaux et les plateformes logistiques associées ; (par exemple : utilisation d'asphalte insonorisant dans les ports ; électrification d'un petit quai
- systèmes d'infomobilité pour avoir un impact sur les pressions acoustiques dans les ports et les villes ; méthodologies de détection du bruit par le biais de réseaux de surveillance acoustique réalisés avec des dispositifs/ capteurs d'évaluation ; conception conjointe de systèmes de surveillance dans les ports

Projets de référence simples: DECIBEL, LIST Port, MON ACUMEN, REPORT, RUMBLE, TRIPLO ;

d) **réduction de la pollution atmosphérique, notamment celle causée par le CO2 et le soufre :**

- cluster de projets dédiés à l'utilisation du GNL (gaz naturel liquéfié) dans les ports (mise en œuvre de la directive UE « soufre »). En particulier, les points suivants ont été financés : tableaux synoptiques pour identifier les obstacles communs ; facteurs essentiels techniques et économiques pour une utilisation optimale du GNL ; investissements pilotes pour des stations de stockage et d'approvisionnement dans les ports commerciaux ; observatoire de surveillance de la qualité de l'air dans les ports .

Projets de référence, projet simples GNL FACILE, PROMO-GNL, TDI RETE GNL, SIGNAL

Typologies de projets et procédures de sélection

Dans le cadre de l'OT 7 (Axe 3), la réalisation de projets stratégiques thématiques et de projets simples a été encouragée.

Les projets stratégiques intégrés ont été utilisés pour améliorer les plateformes intégrées TIC à travers la systématisation des services déjà opérationnels pour le transport multimodal sur les différents territoires de la zone de coopération. Dans ce cas, il a été jugé particulièrement utile de définir un gouvernance unitaire destinée à optimiser les services déjà disponibles promus avec le 1er Appel et la programmation 2007-2013.

Avec les projets simples, la réalisation de méthodes, d'outils innovants, d'actions expérimentales sur les thèmes suivants a été encouragée :

- services de transport et amélioration des infrastructures pour la connexion des ports et des plateformes logistiques ainsi que des nœuds secondaires et tertiaires aux réseaux RTE-T ;
- réduction de la pollution sonore ;
- promotion de l'utilisation des carburants moins polluants ;
- billetterie intégrée intermodale transfrontalière ;
- surveillance de la qualité de l'air dans les ports.

Les projets ont été sélectionnés par le biais de la publication de 3 appels à guichet ouvert, destinés à recueillir les candidatures des potentiels bénéficiaires des contributions du Programme.

Avant la publication de chaque Appel, il a été procédé à une consultation publique en ligne afin de recueillir les points de vue de toutes les parties prenantes, en particulier sur les typologies d'interventions pouvant être financées. Les observations parvenues ont été analysées et, à chaque fois que cela a été possible, celles-ci ont été mises en application.

Toutes les observations formulées ont reçu une réponse.L

Composition et typologie du partenariat

Les projets prévoient un partenariat composé d'organismes publics et d'organismes de droit public, d'entités publiques, d'entités publiques équivalentes, d'administrations, d'organismes de transport public ou privé local, régional, national ou international, de centres de recherche publics et privés, d'universités et consortiums universitaires, d'associations professionnelles, d'autorités portuaires, d'entreprises, de compagnies de navigation et de capitaineries de port

En tout, les projets financés comptent 110 partenaires. Parmi les partenaires, 95 % sont des sujets publics et 5 % sont des sujets privés. La répartition territoriale des partenaires est la suivante : 16 % Corse, 21 % Ligurie, 13 % Paca, 22 % Sardaigne, 27 % Toscane (en plus d'1 % non classé)

Dans ce contexte, les analyses d'évaluation ont fait ressortir l'approche par clusters des projets (plans d'action et stratégies communes pour la localisation de stations de stockage et d'approvisionnement en GNL dans les ports commerciaux et la mise en œuvre d'actions pilotes) portant sur l'utilisation du GNL, une approche qui a l'avantage de promouvoir des économies d'échelle et la coordination des activités réalisées.

La cohérence avec les initiatives macrorégionales et la programmation post-2020

Comme indiqué au Tableau 1, les interventions soutenues au titre de l'Axe 3, Objectif thématique 7, sont cohérentes avec l'Objectif spécifique 3 : *Développer une mobilité locale, régionale et nationale, intelligente, intermodale, résiliente face au changement climatique et durable en améliorant l'accès au réseau RTE-T et la mobilité transfrontalière* prévu pour la période de programmation 21-27.

À l'inverse, au cours de la période de programmation 2014-2020, aucune intervention n'a été cohérente avec les autres objectifs spécifiques, à savoir : *renforcer la connectivité numérique (OS1) ; développer un réseau RTE-T intermodal, sûr, intelligent, résilient face au changement climatique et durable (OS2) ; promouvoir la mobilité urbaine multimodale durable (OS4)*.

En outre, comme indiqué au Tableau 2, les interventions réalisées dans le cadre de l'OT 7 sont cohérentes avec la priorité de l'initiative WestMED : 2.4 *Consommation et production durables*. Toutes ces interventions visent en effet à promouvoir le transport maritime écologique à travers : i) l'utilisation de carburants propres et de technologies innovantes ; ii) l'optimisation des infrastructures portuaires ; iii) l'intégration multimodale obtenue par la numérisation et la simplification des procédures.

Relecture des actions 2014-2020 en termes de besoins et les typologies d'intervention de la programmation 2021-2027

Pour tenter de définir un premier cadre des interventions possibles pour la période de programmation 21-27, en attendant la publication, par la Commission, du Document d'orientation maritime, le Tableau 3 rappelle les éléments de continuité des interventions/actions du Programme 2014-2020 :

- avec les priorités d'investissement définies par la Commission pour l'Italie et la France dans les Documents de stratégie par pays
- avec les typologies d'intervention pour l'Objectif stratégique 3 identifiées à l'Annexe 1 du projet de Règlement général.

Comme le montre le Tableau 3, il est impossible de rattacher les besoins identifiés dans les Documents de stratégie par pays avec les domaines d'intervention spécifiques qui concernent le Programme de coopération Maritime. En effet, les Documents de stratégie par pays indiquent la nécessité d'investir dans le système ferroviaire pour ce qui est de l'Italie et dans les systèmes de transport, surtout intermodaux, des régions ultrapériphériques pour ce qui est de la France. Il s'agit donc de secteurs (le système ferroviaire) et de lieux d'intervention (régions ultrapériphériques) non couverts par l'actuel Programme de coopération.

Enfin, il est souligné que si les interventions/actions de la programmation 14-20 étaient à nouveau proposées pour 2021-2027, les typologies d'intervention à mettre en place découlant de la liste figurant à l'Annexe 1 de la proposition de Règlement général (COM(2018) 375 final du 29/5/2018) seraient celles qui suivent :

- Infrastructures pour les carburants alternatifs,
- Transport multimodal (non urbain),
- Autres ports maritimes,
- Voies navigables intérieures et ports (régionaux et locaux ;
- Numérisation des transports : autres modes de transport

2.4 Programmation 2014-2020 - Axe 3, Objectif thématique 8 concernant la programmation 2021-2027, Objectif stratégique 4 Europe + sociale :

La contribution des projets du Programme réalisés dans le cadre de l'axe 4, Objectif thématique 8 est notamment à rattacher à l'Objectif spécifique 2 de la programmation 2021 2027 : *Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie, à travers le développement d'infrastructures*.

Les interventions du programme, réalisées ou en cours de réalisation, visent en effet à promouvoir et à renforcer : i) les institutions et les services de tutorat et de coaching ; ii) les services pour l'emploi ; iii) un soutien pour l'outplacement, les rachats par les cadres et les spin offs ; iv) la formation commune dans les filières transfrontalières ; v) promouvoir la mobilité transfrontalière des étudiants pour améliorer leurs compétences et faciliter leur accès au monde du travail

Exemples de projets, actions, résultats :

a) développement d'infrastructures et de services d'aide à l'emploi :

- services communs pour l'emploi dans les entreprises des filières bleue et verte,
- réseau de guichets d'information ou de chantiers pour l'emploi dans les secteurs de la navigation et du tourisme durable, de l'agro-environnement, dans les filières agro-alimentaires, énergie et services,
- observatoires et plateformes transfrontalières d'aide à l'esprit d'entreprise et gestion des besoins professionnels dans la navigation et l'économie de la mer ,
- plans d'action communs pour l'expérimentation de modèles d'outplacement et la création de micro-entreprises et d'entreprises sociales ,
- parcours d'accompagnement dans les zones de crise industrielle et économique,
- plateformes en ligne pour des services de tutorat et coaching

Projets de référence : stratégie MA.R.E et simples Med New Job, OPERA, ACTION, Me.Co., SUCCESS

b) initiatives pour les centres pour l'emploi :

- réseau pour la gestion des services et harmonisation de la validation des compétences,
- parcours de formation et séminaires pour enseignants et opérateurs

Projets de référence : stratégie M.A.R.E et simple MedMobility

c) stages et mobilité des étudiants :

- parcours de formation dans les entreprises du tourisme innovant et durable, de la navigation, des produits agroalimentaires de qualité, de l'artisanat artistique, de la construction durable, du yachting de bord, des projets européens, dans les entreprises coopératives

Projets de référence: simples MARITTIMO MOB, GIM, EJOB, STEP, METAVIE, EXTRA, ART LAB EXPER, INTERMEDIA, MEDMOBILITY, SAVOIRS, TOURISMO, Invitra Jeunes

Typologies de projets et procédures de sélection

Pour l'OT8, des projets stratégiques et des projets simples ont été financés.

Les projets stratégiques visaient à définir un cadre de gestion commune des services pour l'emploi à travers la création d'un réseau transfrontalier. Dans le même temps, les projets simples ont permis d'encourager la réalisation d'interventions liées au réseau créé (soutien pour la réalisation d'expériences professionnelles transfrontalières).

En outre, les projets simples ont été utilisés pour encourager des projets conformes aux projets de l'Axe 1 et de la programmation 2007-2013 en ce qui concerne le soutien à la création de services d'aide à l'emploi.

Les projets ont été sélectionnés par le biais de 2 appels à guichet ouvert, destinés à tous les potentiels bénéficiaires des contributions du Programme.

Avant la publication de chaque Appel, il a été procédé à une consultation publique en ligne visant à associer toutes les parties prenantes potentielles. Les parties prenantes ont pu formuler leurs commentaires et suggestions, notamment sur les exemples d'interventions pouvant être financées. Les observations parvenues ont toutes été analysées et ont reçu les réponses appropriées. Elles ont été mises en application lorsque cela a été possible.

Composition et typologie du partenariat

Les projets prévoient un partenariat composé d'entreprises individuelles et de micro-entreprises, d'entreprises sociales, de services pour l'emploi, de centres de formation, d'organismes publics, d'associations professionnelles et des métiers, de syndicats professionnels, d'associations de l'économie sociale et solidaire, d'organismes de formation et d'insertion, de chambres de commerce et d'industrie.

Les projets comptent un total de 104 partenaires, dont le statut juridique est indiqué ci-après : 65 % de sujets publics, 35 % de sujets privés,

Origine géographique des partenaires : 18 % Corse, 19 % Ligurie, 15 % Paca, 22 % Sardaigne, 25 % Toscane, 1 % Sicile

La cohérence avec les initiatives macrorégionales et la programmation post-2020

Comme indiqué au Tableau 1, les interventions soutenues au titre de l'Axe 4, Objectif thématique 8 sont cohérentes avec l'Objectif spécifique 2 : *Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie, à travers le développement d'infrastructures* prévu pour la programmation 2021-2027.

Inversement, il n'existe aucun élément de cohérence avec les objectifs spécifiques : OS 1 « *Renforcer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité, par le développement de l'innovation et des infrastructures sociales* », car aucune intervention visant à soutenir les infrastructures sociales n'a été financée en 2014-2020 ; OS 3 « *Accroître l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, par le biais de mesures intégrées concernant le logement et les services sociaux* », car aucune action spécifique n'a été mise en place pour ces sujets ; OS4 « *Garantir un accès égal aux soins de santé par le développement d'infrastructures, y compris de soins de santé de base* », car aucune intervention en matière de soins de santé n'a été prévue lors de la période 14-20.

En outre, comme indiqué au Tableau 2, les interventions réalisées dans le cadre de l'OT 8 sont fortement cohérentes avec la priorité de l'initiative WestMED : 2.3 « Développement et circulation des compétences ». En effet, les deux priorités soutiennent la création de réseaux entre institutions, organismes de formation et entreprises afin de créer de l'emploi, d'accroître les compétences dans le secteur maritime et de la croissance bleue et d'accroître la mobilité des étudiants. D'autres éléments de cohérence peuvent être identifiés avec la priorité 2.2 « Développement de clusters marins », en ce qu'elles visent toutes deux à développer des services pour la création d'emplois en soutenant les nouvelles entreprises.

Relecture des actions 2014-2020 en termes de besoins et les typologies d'intervention de la programmation 2021-2027

Pour tenter de définir un premier cadre des interventions possibles pour la période de programmation 21-27, en attendant la publication, par la Commission, du Document d'orientation maritime, le Tableau 3 rappelle les éléments de continuité des interventions/actions du Programme 2014-2020 :

- avec les priorités d'investissement définies par la Commission pour l'Italie et la France dans les Documents de stratégie par pays

- avec les typologies d'intervention pour l'Objectif stratégique 4 identifiées à l'Annexe 1 du projet de Règlement général.

Comme indiqué au Tableau 3, les interventions/actions du Programme 2014-2020 sont adaptées aux besoins indiqués dans les Documents de stratégie par pays de l'Italie et de la France. Les interventions de la période 14-20 sont en effet cohérentes avec la nécessité, identifiée pour les deux États, d'améliorer : i) les compétences et la reconversion professionnelle, également par le biais d'un soutien à la mobilité ; ii) les systèmes d'enseignement et de formation professionnelle, y compris en renforçant la formation sur le tas.

Enfin, il est souligné que si les interventions/actions de la programmation 14-20 étaient à nouveau proposées pour 2021-2027, les typologies d'intervention à mettre en place découlant de la liste figurant à l'Annexe 1 de la proposition de Règlement général (COM(2018) 375 final du 29/5/2018) mentionné ci-dessus pourraient être celles qui suivent :

- mesures pour améliorer l'accès au marché du travail ;
- mesures visant à promouvoir l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée ;
- soutien spécifique à l'emploi des jeunes et à l'intégration socio-économique des jeunes ;
- soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises ;
- soutien à l'économie sociale et aux entreprises sociales ;
- mesures visant à moderniser et à renforcer les institutions et les services du marché du travail afin d'évaluer et d'anticiper les compétences nécessaires et pour assurer une assistance et un soutien rapides et ciblés ;
- soutien à la rencontre entre l'offre et la demande et aux transitions ;
- soutien à la mobilité des travailleurs

2.5 Programmation 2014-2020 - Axe 2, Objectif thématique 6 concernant la programmation 2021-2027, Objectif stratégique 5 Une Europe + proche des citoyens

La contribution des projets du Programme développés dans le cadre de l'Axe 2, OT 6 est à rattacher à l'OS 2 *Promouvoir le développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, le patrimoine culturel et la sécurité, y compris pour les zones rurales et côtières, notamment par le biais d'initiatives participatives pour le développement local* prévu pour la programmation 2021-2027.

Les interventions financées dans ce domaine visent en effet à promouvoir le développement durable et intégré des zones rurales et côtières, à travers la réalisation d'actions de conservation, protection, gestion et développement du patrimoine naturel et culturel (également par le développement de réseaux de sites naturels et culturels) ; actions pour la mise en réseau du patrimoine historique et naturel des petites îles ; actions visant à améliorer l'élimination des déchets et des eaux usées dans les ports.

Exemples de projets, actions, résultats

a) plans d'action conjoints pour la protection du patrimoine naturel :

- gestion des espèces exotiques envahissantes,
- protection et gestion d'habitats et d'espèces appartenant à des zones humides et zones d'embouchures,
- protection des aires marines protégées

Projets de référence : stratégie GIREPAM et simples ALIEM, IMPACT ;

b) développement d'itinéraires touristiques naturels et culturels durables - par exemple, routes de la transhumance, parcours sous-marins, grand itinéraire touristique tyrrhénien - par la mise en œuvre d'accords, de protocoles d'entente (par exemple, entre le ministère italien des Infrastructures et des Transports (MIT) et la Région Toscane, la Région Ligurie et la Région Latium pour la réalisation de la véloroute tyrrhénienne)

Projets de référence : stratégiques GRITACCESS, INTENSE et simples RACINE, CAMBIO VIA, NEPTUNE, ITINERA ROMANICA+

c) création de réseaux transfrontaliers de sites naturels et culturels :

- du patrimoine historique et naturel des petites îles,
- des paysages lacustres et lagunaires,
- des musées,
- de sites submergés

Projets de référence : stratégiques RETRALAGS, ISOS et simples ALIEM, RACINE, NEPTUNE

d) réalisation de petites infrastructures pour l'accessibilité du patrimoine culturel et naturel, par exemple des radars pour les courants marins, des pistes cyclables

Projets de référence : simple IMPACT

e) plans pour la gestion des déchets et des eaux usées dans les ports et pour la réduction du risque de pollution des eaux marines

Projets de référence : simples GEREMIA, IMPATTI NO, GRRINPORT, PORT 5R, QUALIPOINT, PRISMA MED, SPLASH)

f) systèmes de surveillance, collecte, stockage et limitation des déchets et des eaux usées

Projets de référence : simples GRRINPORT, GEREMIA, MATRAC ACP

Typologies de projets et procédures de sélection

L'OT 6 a encouragé la réalisation de projets stratégiques intégrés thématiques ou territoriaux et de projets simples.

Les projets stratégiques ont été utilisés pour définir le cadre programmatique et opérationnel pour la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel et pour le développement des réseaux des sites naturels et culturels. Les projets intégrés ont représenté le premier jalon d'une logique séquentielle qui a prévu : i) dans un premier temps, la promotion d'un modèle commun d'organisation et de gestion des ressources naturelles et la définition d'une approche commune de valorisation du patrimoine culturel. Dans cette première phase, dans le cadre des projets stratégiques, des investissements à petite échelle ont également été prévus, tant pour le patrimoine naturel que pour celui culturel ; ii) dans un second temps, par le biais des projets simples, l'intégration et la conclusion des projets développés au cours de la première phase (c'est-à-dire avec les projets stratégiques).

Dans le cadre logique qui vient d'être mentionné, il est utile de rappeler qu'outre les projets thématiques, des projets stratégiques territoriaux ont été utilisés pour l'OT6, car l'intention était celle d'orienter le soutien en faveur d'un territoire transfrontalier clairement identifié sur le plan géographique particulièrement digne d'intérêt. Les projets stratégiques territoriaux ont en effet porté sur le patrimoine historique et naturel des petites îles.

Les projets ont été sélectionnés par le biais de 3 appels à guichet ouvert, destinés à tous les potentiels bénéficiaires des contributions du Programme.

La publication de chaque Appel a été précédée d'une consultation publique en ligne, en vue de recueillir les commentaires et les suggestions des parties prenantes. Les parties prenantes ont été notamment donné leur avis sur les exemples d'interventions à financer. Les considérations formulées ont toutes été analysées et ont reçu les réponses appropriées. Elles ont été mises en application lorsque cela a été possible.

Composition et typologie du partenariat

Les projets prévoient un partenariat composé d'organismes publics et d'organismes de droit public, d'associations pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel, d'universités et de centres de recherche publics et privés, d'administrations publiques, d'autorités portuaires, d'exploitants publics et privés de ports de plaisance, d'organismes de gestion d'aires marines protégées et de capitaineries de port.

Au total, on dénombre à ce jour 151 partenaires de projets, dont le statut juridique est indiqué ci-après : 88 % de sujets publics, 12 % de sujets privés.

Origine géographique des partenaires : 16 % Corse, 1 % Latium, 21 % Ligurie, 16 % Paca, 22 % Sardaigne, 24 % Toscane

La cohérence avec les initiatives macrorégionales et la programmation post-2020

Comme indiqué au Tableau 1, les interventions soutenues dans le cadre de l'OT 6 sont cohérentes avec l'OS 2 (*Promouvoir le développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, le patrimoine culturel et la sécurité, y compris pour les zones rurales et côtières, notamment par le biais d'initiatives participatives pour le développement local*) prévu pour la programmation 21-27. Inversement, elles s'avèrent moins cohérentes avec l'OS 1 « *Promouvoir le développement social, économique et environnemental intégré, le patrimoine culturel et la sécurité dans les zones urbaines* » car les actions en question n'interviennent pas exclusivement en milieu urbain.

En outre, comme indiqué au Tableau 2, les interventions réalisées dans le cadre de l'OT 6 sont pleinement cohérentes avec la priorité 3.3 « Biodiversité et conservation des habitats marins » de l'initiative WestMED car elles visent toutes à soutenir la gestion des espèces exotiques envahissantes et des aires marines protégées, à réduire les déchets marins et à améliorer la gestion des eaux usées.

Relecture des actions 2014-2020 en termes de besoins et les typologies d'intervention de la programmation 2021-2027

Pour tenter de définir un premier cadre des interventions possibles pour la période de programmation 21-27, en attendant la publication, par la Commission, du Document d'orientation maritime, le Tableau 3 rappelle les éléments de continuité des interventions/actions du Programme 2014-2020 :

- avec les priorités d'investissement définies par la Commission pour l'Italie et la France dans les Documents de stratégie par pays
- avec les typologies d'intervention pour l'Objectif stratégique 5 identifiées à l'Annexe 1 du projet de Règlement général.

Comme indiqué au Tableau 3, les interventions/actions du Programme 2014-2020 sont toujours adaptées aux besoins indiqués dans les Documents de stratégie par pays pour l'Italie et la France. En effet, les interventions du Programme 14-20 sont cohérentes avec la priorité italienne consistant à promouvoir le patrimoine culturel également par le biais de la coopération territoriale et avec la priorité française consistant à mettre en œuvre des stratégies intégrées pour améliorer la gestion du patrimoine naturel.

Enfin, il est souligné que si les interventions/actions de la programmation 14-20 étaient à nouveau proposées pour 2021-2027, les typologies d'intervention à mettre en place découlant de la liste figurant à l'Annexe 1 de la proposition de Règlement général (COM(2018) 375 final du 29/5/2018) mentionné ci-dessus pourraient être celles qui suivent :

- protection, développement et promotion du patrimoine culturel et services culturels ;
- protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme ;
- requalification matérielle et sécurité des espaces publics ;
- protection, développement et promotion des biens touristiques publics et des services touristiques connexes.